

Le schéma départemental des services aux familles a été signé le 19 décembre 2014 pour une durée de 3 ans. Devant le bilan positif de ce partenariat, l'ensemble des signataires, réuni en commission départementale le vendredi 8 décembre 2017 à la Caf 13, a décidé de poursuivre la dynamique partenariale par l'élaboration d'un avenant au schéma pour la période 2018 - 2021.



Le schéma départemental des services aux familles, c'est quoi ?

Ce schéma porte sur les domaines de :

- la petite enfance,
- la parentalité,
- la jeunesse (de 3 à 25 ans - nouveauté de l'avenant 2018-2021)

Il réunit les acteurs locaux enfance, parentalité et jeunesse, sous l'autorité du préfet et la vice-présidence du Conseil départemental 13 et de la Caf 13 :

- des communes,
- l'Éducation nationale,
- la Justice,
- la Msa,
- l'Union départementale des associations familiales (Udaf 13).

Pour répondre aux besoins des familles, il définit :

- le déploiement des ressources,
- des territoires prioritaires.

Concrètement cela concerne, l'accueil du jeune enfant (crèches, assistants maternels, etc...), les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les lieux d'accueil enfants-parents, les actions d'accompagnement à la scolarité, les interventions sociales sur les vacances familiales, etc....

Les enjeux

Le schéma 2014-2017 a offert un cadre commun au pilotage local des politiques de la petite enfance et de la parentalité. L'avenant sur la période 2018-2021 doit impulser une coordination départementale autour de la jeunesse afin de garantir une continuité dans l'action éducative auprès des enfants. Il a été préparé sur la base d'une approche transversale et un décloisonnement entre les politiques petite enfance, parentalité et jeunesse.

Le schéma départemental des services aux familles a pour vocation de :

- permettre de concilier les temps de vie des parents,
- réduire les inégalités territoriales en matière de services aux familles,
- développer la citoyenneté, promouvoir les valeurs de la République auprès des jeunes
- contribuer à lever les freins du retour à l'emploi.

Cela se traduit par des objectifs concrets :

- le développement équilibré de l'offre d'accueil du jeune enfant,
- la poursuite progressive du maillage territorial en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité,
- le développement de l'offre adaptée aux situations de vulnérabilité,
- l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des modes de prise en charge des enfants dans leur diversité,
- le développement de l'information en direction des familles et des professionnels, etc...

Le bilan du schéma 2014-2017

Elaboré sur la base d'un diagnostic partagé par tous les partenaires, le schéma 2014-2017 a permis d'articuler les politiques petite enfance et parentalité.

Une enquête réalisée auprès des familles

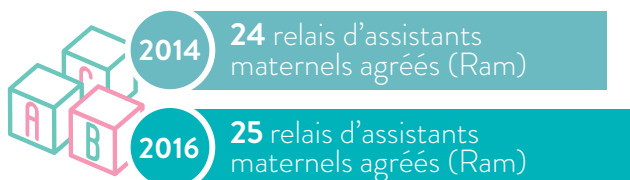
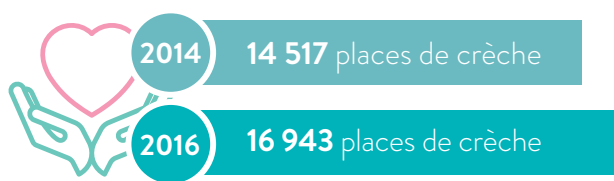
Afin de mieux connaître les besoins et attentes des parents en matière de modes de garde et de soutien à la parentalité selon les territoires et les situations familiales une enquête a été commandée par les partenaires. Elle a été menée en novembre 2015 par le Dros (Dispositif régional d'observation sociale).

Un référentiel parentalité

A l'usage des professionnels oeuvrant dans le champ de la Parentalité (acteurs institutionnels, associatifs et bénévoles)

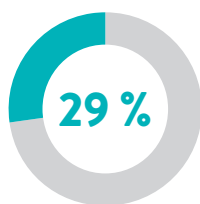
« On ne naît pas parent, on le devient - comme on peut ».

Accroissement des services offerts aux familles



+ 143

places de crèches créées
en quartier politique
de la ville¹ depuis 2013
dont **123** à Marseille



d'enfants des **familles**
aux revenus les plus bas²
accueillis en crèche

Création d'une zone
« ZP+ »

pour les quartiers politique de la
ville : financement majoré pour
soutenir le fonctionnement des
crèches : 460 € /place /an

¹ Politique de la ville : ensemble d'actions de l'État français visant réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

² Participation horaire familiale inférieure à 1 €

Parentalité

2016 **10 000** parents concernés par des actions parentalités

Familles accueillies en Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

4 184
en 2014

4 539
en 2016

Enfant bénéficiant d'un soutien dans le cadre de Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

2 484
en 2014

2 427
en 2016

Enfants bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de Lire, écrire, grandir (Leg*)

1 747
en 2014

2 739
en 2016

Actions mises en œuvre (Reaap, Clas, Leg)

428
en 2014

507
en 2016



* Lire, écrire, grandir : démarche pédagogique et ludique dont les objectifs sont de :

- développer l'éveil culturel et la sensibilité des enfants à la lecture et à l'écriture
- soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur en les associant à l'activité de leurs enfants

Pourquoi un tel schéma ?

En 2014, une étude menée en France montre qu'il existe de fortes disparités territoriales, dans l'accès aux modes d'accueils et aux dispositifs de soutien à la parentalité. Sur le champ de la famille, une multiplicité d'acteurs, institutionnels et associatifs coexistent et agissent sans véritable coordination.

Afin d'engager une dynamique de modernisation de l'action publique, l'État décide alors de créer un cadre pour permettre à ces acteurs de coordonner leurs actions.

Le département des Bouches-du-Rhône fait partie des 16 départements choisis par l'État pour préfigurer les schémas départementaux de service aux familles.

Les schémas seront étendus, l'année suivante à l'ensemble du territoire (circulaire du 22 janvier 2015).

Perspectives

Le souhait des signataires est d'élargir ce schéma à d'autres partenaires tels que l'ARS, la Métropole et la Région.

Rendez-vous au premier trimestre 2018 pour la signature officielle !